



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

LIVRET DU FORMATEUR DES **AMBASSADEURS** CONTRE LE HARCELEMENT



Livret réalisé
par Christine Roux
et Bertrand Gardette,
membres du comité
d'experts national
NAH 2021, et la mission
en charge de la
prévention des violences
en milieu scolaire-Dgesco



SOMMAIRE

REPÈRES

Comprendre	3
Le programme pHARe	5
Un programme de lutte contre le harcèlement, pourquoi ?	6
Le rôle des ambassadeurs collégiens	9
Les étapes clés de l'implantation du dispositif dans le collège	10
Le rôle des adultes référents	11
Le cadre de formation, d'intervention et d'accompagnement des ambassadeurs contre le harcèlement	12
La présentation du dispositif de formation des ambassadeurs collégiens	15

MODULES DE FORMATION

MODULE 1 – Engagement	17
MODULE 2 – Comprendre les processus de harcèlement	20
MODULE 3 – Rôle des ambassadeurs NAH	30

FICHES D'ACTIVITÉS

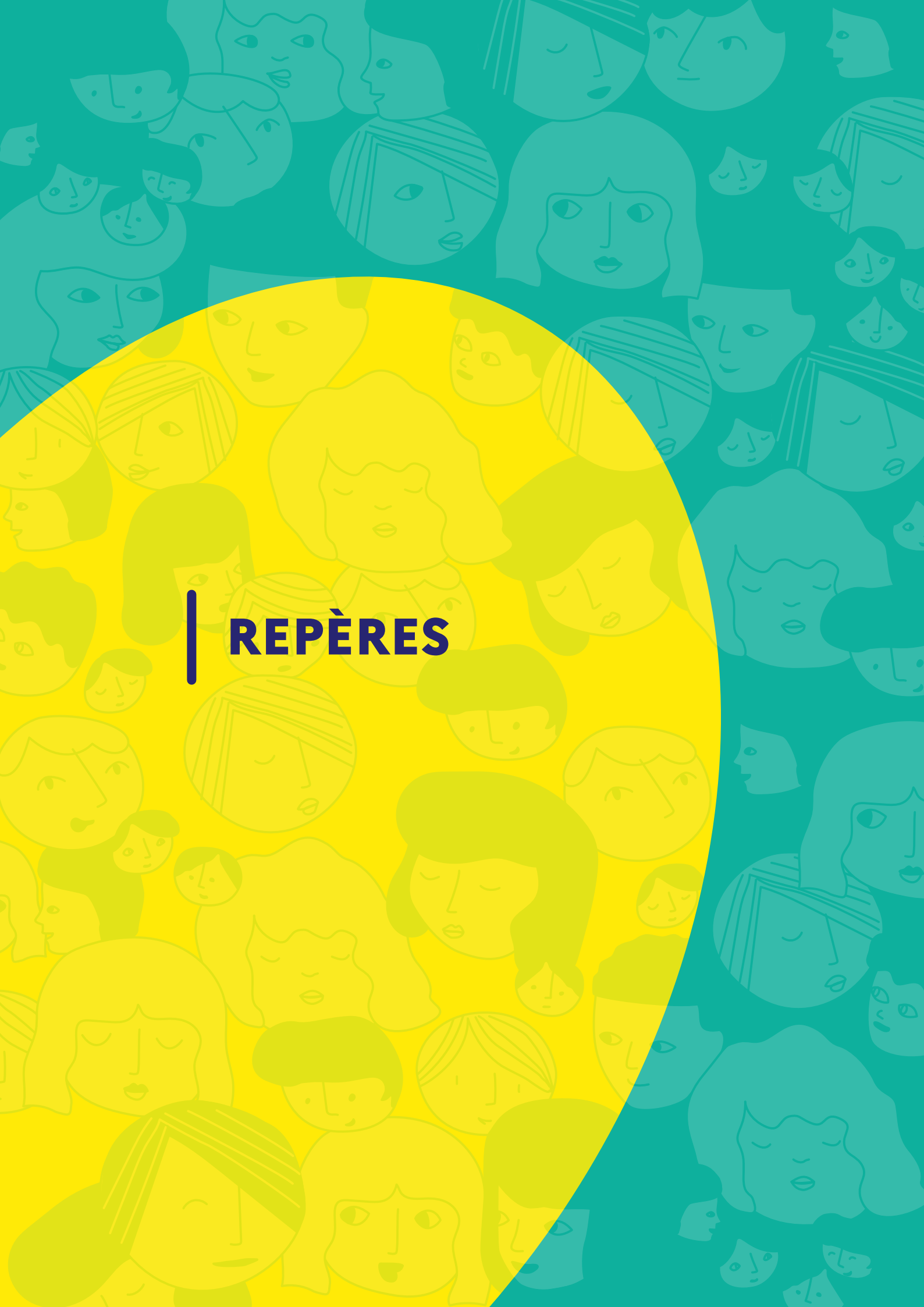
FICHE 1 – Carnet de bord de l'ambassadeur	36
FICHE 2 – Brainstorming : un ambassadeur, c'est ?	37
FICHE 3 – Quizz : que sais-tu du harcèlement ?	38
FICHE 4 – Le harcèlement, comment ça marche ?	39
FICHE 5 – Le harcèlement, pourquoi ça marche ?	41
FICHE 6 – Victimes, harceleurs, témoins : une relation triangulaire	42
FICHE 7 – Ambassadeurs collégiens, les lanceurs d'alerte	43
FICHE 8 – Quel projet conduire dans mon collège pour agir contre le harcèlement ?	44

RESSOURCES DE FORMATION

47

LEXIQUE

48



| REPÈRES

COMPRENDRE

QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES ?

Le harcèlement est une violence répétitive, physique, verbale ou psychologique perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un de leur camarade qui est dans l'incapacité à se défendre dans ce contexte précis.

Avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, il dépasse le cadre scolaire et affecte aussi les jeunes à travers le cyberharcèlement. Les victimes sont souvent seules face à cette menace diffuse.

On peut considérer qu'il y a harcèlement quand on note :

- un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes ;
- une répétition : différentes formes d'agression se répètent régulièrement durant une longue période ;
- un isolement/abandon : la victime est mise à l'écart par le groupe ou la victime s'enferme sur elle-même et est dans l'incapacité de trouver les réponses appropriées pour s'en sortir.

LES CONSÉQUENCES

Les conséquences du harcèlement en milieu scolaire peuvent être graves :

- décrochage scolaire, voire déscolarisation (des études montrent que la peur des agressions expliquerait 25 % de l'absentéisme des collégiens et lycéens) ;
- désocialisation, anxiété, dépression ;
- somatisation (maux de tête, de ventre, maladies) ;
- conduites autodestructrices, voire suicidaires.

L'objectif premier est la détection précoce des situations de harcèlement qui évite leur inscription dans la durée et favorise la résolution rapide des cas.

LE CYBERHARCÈLEMENT

Arme virtuelle à disposition de n'importe quel élève et outil supplémentaire parfois utilisé dans la continuité du harcèlement conventionnel, le cyberharcèlement est une violence capable de s'immiscer dans tous les aspects de la scolarité. L'anonymat, la vitesse de diffusion, la volonté de faire le buzz et l'absence de regard des adultes rendent le cyberharcèlement particulièrement corrosif.


Cet aspect du harcèlement se développe aussi avec l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) mais surtout, depuis peu, avec la proposition de nouvelles applications qui peuvent créer, en raison de leur viralité, des ravages au sein des populations adolescentes.

Comme pour les situations de harcèlement, les conséquences du cyberharcèlement peuvent être très graves. Elles peuvent concerner la santé mais également la scolarité. Les élèves victimes rencontrent plus de difficulté à se concentrer et à suivre leurs études et décrochent plus rapidement.

LE CYBERSEXISME

Lorsque les cyberviolences prennent un caractère sexiste ou sexuel, on parle alors de cybersexisme.

D'après une étude réalisée par l'Observatoire universitaire international



éducation et prévention (OUIEP-université Paris-Est) et coordonnée par le centre Hubertine Auclert auprès de 1 200 élèves de collège et lycée en Île-de-France en 2016, les filles sont davantage exposées au cybersexisme.

QUE DIT LA LOI ?¹

Droit à l'image

La fraternité suppose une qualité de relations interpersonnelles garantie par les lois de la République.

Dans le cadre du respect de la vie privée, chaque individu a un droit exclusif sur son image et l'utilisation qui en est faite. Si la diffusion d'une image porte atteinte à la vie privée, une plainte peut être déposée contre l'auteur de cette diffusion.

Délit de harcèlement

Les lois de la République prohibent explicitement le harcèlement.

La loi du 4 août 2014 crée le délit de harcèlement applicable au cadre scolaire, y compris quand les comportements ou propos n'ont pas causé chez la victime une interruption temporaire de travail.

Les peines varient, selon les circonstances, d'un à trois ans d'emprisonnement et de 15 000 à 45 000 euros d'amende. Le fait de commettre ce délit par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne est une circonstance pénale aggravante.

Revenge porn ou vengeance pornographique

La loi réprime également le *revenge porn*, la vengeance pornographique, par la diffusion de photographies intimes. Depuis la loi du 7 octobre 2016, les documents ou enregistrements présentant un caractère sexuel obtenus avec le consentement de l'intéressé nécessitent son accord préalable avant leur diffusion. À défaut, la loi qualifie la pratique de délit. Les peines prévues sont deux ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende.

1. « Fraternité, responsabilité, engagement », par Anne Yeznikian https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/11/Cahier_pedago_NAH_2019_web.pdf

LE PROGRAMME PHARE

Votre établissement a adhéré au programme pHARe, programme de prévention du harcèlement entre élèves, qui s'accompagne de nombreux outils de traitement des situations de harcèlement ainsi que de contenus pédagogiques et éducatifs de prévention.

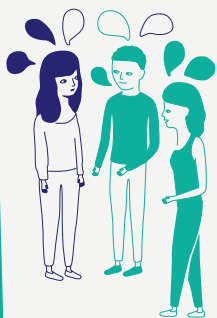
La mise en place du dispositif Ambassadeurs collégiens constitue une des conditions d'éligibilité au label pHARe1.

CE QUE PRÉVOIT PHARE

- Les collèges formeront une équipe d'élèves-ambassadeurs collégiens (minimum 10 élèves).
- La formation des ambassadeurs est assurée par les référents adultes désignés par le chef d'établissement.
- Les référents auront accès à une mallette ambassadeurs dans laquelle ils trouveront les modules de formation, les fiches animations, les outils de valorisation, etc.


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*

pHARe1 Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école



Mon établissement s'engage
contre le harcèlement à l'école
2021-2023



UN PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT, POURQUOI ?

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

- La loi Pour une École de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Article 5 : « Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale. »
- L'article R.421-20 du Code de l'éducation prévoit la mise en place d'un plan de prévention des violences, incluant un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement, dans tous les établissements scolaires. L'article D.411-2 du Code de l'éducation prévoit également que le conseil d'école doit entreprendre des démarches de prévention des violences et du harcèlement.
- L'arrêté du 1^{er} juillet 2013 (référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation) rappelle que les professionnels de l'éducation doivent « contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance. »
- La circulaire n° 2013-100 du 13-8-2013, prévention et lutte contre les violences en milieu scolaire, rappelle qu'il s'agit d'« un devoir qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative ».
- La loi du 4 août 2014 a créé le délit général de harcèlement qualifié dans le Code pénal à l'article 222-33-2-2.
- Le *revenge porn* est un délit. Depuis 2016, l'article 226-1-2 du Code pénal prévoit des sanctions plus importantes et une reconnaissance des faits simplifiée pour des internautes diffusant des images intimes, et ce, que ce soit avec ou sans consentement.

LES ENJEUX DU DISPOSITIF AMBASSADEURS COLLÉGIENS

Depuis 2018, le ministère a généralisé la formation des ambassadeurs collégiens contre toutes les formes de harcèlement. À leur tour, ils deviennent acteurs de la prévention en contribuant à former leurs camarades dans leur établissement.

Associer les élèves à la cause du harcèlement entre pairs est déterminant. Les élèves sont les premiers spectateurs de ces situations, ils jouent un rôle central. Selon leur position et leur adhésion à ces violences répétées, les conséquences du harcèlement sur la cible des attaques seront plus ou moins dramatiques. La sensibilisation aux phénomènes de harcèlement, par la transmission des valeurs de respect et de tolérance, va permettre aux élèves de se positionner aux côtés de l'élève victime, et d'alerter les adultes pour se mettre sous leur protection.

Cette sensibilisation par les élèves a vocation à engager une démarche réflexive avec les potentiels témoins et écarter les risques de rejet de certains camarades. Être témoin de harcèlement est fréquent, et il n'est pas toujours facile de trouver les gestes, les mots, les postures qu'il



faut lorsque l'on a connaissance d'une situation : cela s'apprend. Pouvoir compter sur des élèves sensibilisés à ces phénomènes va permettre de lancer une alerte plus rapidement et enclencher une régulation par les adultes de l'équipe ressource de manière précoce comme le prévoit le protocole d'intervention.

C'est pourquoi une mobilisation collective des adultes et des élèves est nécessaire pour lutter efficacement contre le harcèlement. Cet engagement doit être clairement affiché, explicité et compris de toute la communauté éducative.

Il convient d'agir sur l'attitude des spectateurs, en développant, chez les élèves, un certain nombre de compétences, qui rejoignent des compétences psychosociales telles qu'elles sont définies par l'Organisation mondiale

de la santé, et que l'on retrouve dans le domaine « formation de la personne et du citoyen » du socle commun afin de rendre les élèves capables de :

- veiller à la qualité des relations interpersonnelles ;
- être responsables du groupe ;
- prendre les initiatives qu'il faut pour soutenir, aider ;
- consoler ceux de leurs pairs qui sont victimes ;
- raisonner ceux qui sont auteurs de harcèlement.

Ce dispositif permet de donner un rôle social aux élèves et de les rendre citoyens responsables afin de contribuer à prévenir les situations de harcèlement. Cette démarche connaît des résultats significatifs en termes d'impact sur la prise en compte des phénomènes, notamment en raison du rôle moteur joué par les élèves.



TOUS AMBASSADEURS CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE



POUR ROMPRE LA LOI DU SILENCE

- **SENSIBILISER** les élèves
- **REPÉRER** les signes du harcèlement
- **CONVAINCRE** les victimes d'en parler



POUR AGIR EN ÉQUIPE

- **SE FORMER** à la question du harcèlement entre élèves
- **COOPÉRER** avec les élèves élus au CVC ou CVL
- **ASSOCIER** les adultes



POUR SUSCITER LA MOBILISATION DE TOUS

- **ORGANISER** des actions de prévention
- **PARTICIPER** au concours Non au harcèlement (NAH)
- **CRÉER** une affiche, un slogan, un hashtag, etc.

QUI CONTACTER POUR DEVENIR AMBASSADEUR ?

- ✓ Professeur principal
- ✓ CPE
- ✓ Chef d'établissement

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS
APPELEZ LE

3020 Service & appel
gratuits

NON AU HARCÈLEMENT



LE RÔLE DES AMBASSADEURS COLLÉGIENS

Le rôle des ambassadeurs collégiens est de proposer des actions d'information et de sensibilisation au sein du collège ou à destination des plus jeunes. Mobilisés à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école, Ils peuvent également participer au concours Non au harcèlement ou apporter leurs connaissances aux classes qui souhaitent s'y engager.

Les missions des ambassadeurs collégiens sont connues des délégués de classe et des élus au conseil de la vie collégienne (CVC). Le lien avec les instances représentatives collégiennes est régulier.

Les ambassadeurs sont des partenaires précieux de la prévention. Ils sont les interlocuteurs de l'équipe ressource de l'établissement. Ils peuvent être les auxiliaires d'une détection précoce des situations et, ce faisant, contribuent à optimiser l'efficacité de la réponse éducative. Ils apportent leur expérience à la meilleure compréhension des faits de harcèlement en lien avec le climat scolaire.

QUI PEUT DEVENIR AMBASSADEUR ?

- Tout élève volontaire souhaitant participer à ce projet collectif.
- Ce dispositif n'est pas uniquement ouvert aux élèves délégués ou aux élèves élus du CVC.

QUE FAIT UN AMBASSADEUR ?

- Il sensibilise ses camarades au phénomène de harcèlement et, plus largement, au respect d'autrui.
- Il repère les signes du harcèlement et en parle, en étant attentif aux autres.
- Il conduit un projet dans son collège pour mobiliser l'ensemble de la communauté éducative.
- Il est porteur des valeurs de l'École de la confiance.

UN AMBASSADEUR C'EST :

- Être un élève responsable.
- Être à l'écoute de ses camarades.
- Soutenir et convaincre l'élève victime d'en parler aux adultes.
- Être capable de collaborer avec les autres élus du collège.

UN AMBASSADEUR CE N'EST PAS :

- Celui qui va régler seul les situations de harcèlement dans son collège.
- Un justicier.
- Un médiateur.
- Un témoin passif.
- Le chef de ses camarades.



LES ÉTAPES CLÉS DE L'IMPLANTATION DU DISPOSITIF DANS LE COLLÈGE

Feuille de route du chef d'établissement/ de l'équipe des référents

SEPTEMBRE

1. Lancer l'appel à candidature de 10 ambassadeurs parmi les élèves de 5^e, 4^e et 3^e lors des semaines de la démocratie scolaire.
2. Inscrire les élèves dans la plateforme numérique.
3. Désigner au moins un référent adulte chargé de la formation de ces élèves-ambassadeurs.
4. Donner les droits d'accès à la plateforme pHARe aux adultes référents volontaires afin qu'ils puissent s'approprier les modules de formation pHARe clé en main.

OCTOBRE

1. Programmer les temps de formation dans le calendrier scolaire des élèves.
2. Communiquer sur le projet d'implantation du dispositif ambassadeurs à l'ensemble de la communauté éducative.
3. Construire un trombinoscope des ambassadeurs et des référents adultes pour une plus grande visibilité sur le réseau de soutien existant autour des victimes.

NOVEMBRE

1. Prévoir une organisation permettant aux référents volontaires de dispenser le premier module de formation aux ambassadeurs lors de la Journée non au harcèlement : mise à disposition de salles et des outils.
2. Informer les parents des ambassadeurs du planning de formation.
3. Renseigner le film annuel de la plateforme numérique.



LE RÔLE DES ADULTES RÉFÉRENTS

Le programme pHARe met à l'honneur les élèves puisque c'est eux qui forment leurs pairs et initient des actions de prévention dans leur établissement. Par ailleurs, il est indispensable qu'un adulte référent puisse accompagner les élèves-ambassadeurs.

QUI ?

L'adulte référent fait partie de l'établissement scolaire : il peut être personnel de vie scolaire, conseiller principal d'éducation, enseignant, personnel de direction, personnel de santé, personnel social, APS, etc.

Au même titre que les élèves, le ou les adultes référents sont volontaires et souhaitent s'engager dans la lutte contre le harcèlement entre élèves.

QUE FONT-ILS ?

Les adultes référents apportent soutien et conseils auprès des élèves-ambassadeurs tout au long de leurs activités. Ils sont garant du cadre d'intervention des collégiens et contribuent à faire connaître leurs actions au sein de l'établissement.

Pour chacune des missions des élèves-ambassadeurs, l'adulte référent est présent et doit pouvoir l'épauler. Il veille à ce que le projet de lutte contre le harcèlement des élèves s'intègre bien dans le Plan de prévention des violences et du harcèlement de l'établissement.

Une fois la formation validée, il est important de permettre aux élèves-ambassadeurs de se réunir et de pouvoir définir les actions qu'ils vont mettre en place. Un calendrier de travail est établi avec les collégiens et est communiqué à l'ensemble de la communauté éducative.



LE CADRE DE FORMATION, D'INTERVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES AMBASSADEURS CONTRE LE HARCÈLEMENT

ACCOMPAGNER c'est encadrer la démarche des collégiens, particulièrement des plus jeunes, en s'assurant de l'adéquation entre l'intention du projet et la capacité des ambassadeurs à le mener à bien. C'est aussi leur donner les conditions matérielles et organisationnelles nécessaires à l'accomplissement de leur engagement. **SOUTENIR** c'est travailler sur l'éthique de l'ambassadeur, veiller sur l'équilibre de l'exercice de sa mission. C'est aussi sécuriser, rassurer, protéger et valoriser.

ACCOMPAGNER

Constituer une équipe, définir le champ d'actions des ambassadeurs

À l'image de leurs homologues lycéens, les ambassadeurs collégiens doivent être des élèves volontaires. Ils sont au minimum dix par établissements, un groupe d'une dizaine de collégiens permet d'impulser une dynamique optimale. Il est souhaitable que tous les niveaux soient représentés, la présence d'un noyau dur de collégiens de 4^e-3^e constitue un atout indéniable du fait de leur plus grande maturité et de leur bonne connaissance de l'établissement.

Informier, sensibiliser, partager : le crédo de l'ambassadeur

Le travail d'information ou de sensibilisation demande une préparation et la supervision des adultes. La neutralité dans la transmission des informations va de pair avec l'objectivité. Il convient de travailler en amont avec les ambassadeurs afin d'éviter de véhiculer des stéréotypes

et des jugements de valeurs, qu'ils concernent la victime ou l'intimidateur, au risque d'obtenir des résultats contraires à ceux escomptés.

Lorsque des faits de harcèlement se propagent dans un groupe, tout le monde est perdant. En s'impliquant dans la prévention, les ambassadeurs vont contribuer à inverser le processus. La résolution d'une situation bénéficie à chacun des protagonistes et à l'ensemble de la classe. L'amplitude de l'action de l'ambassadeur dépasse donc le simple cadre du soutien à la victime.

Assurer une formation spécifique

La formation des ambassadeurs est obligatoire. Au sein d'un établissement, proposer un module de formation sur le harcèlement commun aux ambassadeurs et aux délégués de classe est judicieux car il favorise l'identification des prérogatives de chacun. L'acquisition de ce socle de connaissances partagées incite les délégués à orienter vers les ambassadeurs leurs camarades concernés par le harcèlement.

Comme celle des représentants lycéens, la formation des ambassadeurs collégiens doit favoriser la maîtrise du processus du harcèlement tout en donnant aux élèves des lignes d'actions claires et sécurisantes. Néanmoins, certaines données théoriques nécessitant une maturité de réflexion ou une capacité de distanciation sont trop complexes pour être manipulées par les collégiens. C'est le cas, par exemple, du questionnement sur les profils des



protagonistes qu'ils soient victimes ou intimidateurs, questionnement qui se satisfera d'un commentaire très général de la part du formateur.

Encadrer l'organisation matérielle, donner une temporalité et un calendrier

S'impliquer au service de la lutte contre le harcèlement est un engagement qui suscite l'enthousiasme des élèves. Les candidatures ne manquant pas, le groupe d'ambassadeurs se constitue aisément. En revanche, légitimer leurs missions, favoriser leurs projets et entretenir la flamme de l'engagement tout au long de l'année peut se révéler plus compliqué. Penser l'organisation logistique, établir un calendrier des temps forts, définir le rythme et surtout le contenu des réunions évite l'essoufflement de la motivation des ambassadeurs. La participation au concours Non au harcèlement est un projet de longue haleine dont la progression jalonne l'année scolaire. En alternant les projets de sensibilisation, les séances d'information et le travail de repérage des situations de harcèlement, le groupe des ambassadeurs est outillé pour mener ses missions à bien.

SOUTENIR

Si les ambassadeurs lycéens peuvent acquérir l'autonomie nécessaire pour mener leurs missions à bien en étant simplement supervisés, il n'en est pas de même des collégiens. Un encadrement pédagogique est indispensable pour leur donner les compétences théoriques et l'état d'esprit qui préside aux démarches de sensibilisation.

Être vigilant

Parce que le sujet est sensible, parce qu'ils peuvent être amenés, involontairement ou par maladresse, à interférer dans les situations de harcèlement, parce qu'il n'est pas facile de s'exprimer devant d'autres élèves ou parce que leur engagement va à l'encontre de l'oppression conformiste du groupe, les ambassadeurs peuvent

être exposés. Certaines lignes de conduite permettent d'éloigner cette éventualité.

- Les ambassadeurs n'ont pas pour mission d'intervenir dans une situation de harcèlement.
- Le traitement d'un cas de harcèlement est de la responsabilité exclusive des adultes de l'établissement.
- Lorsqu'ils réalisent des actions d'information, les ambassadeurs interviennent toujours à plusieurs en veillant si possible à ce que les intervenants soient plus âgés que l'auditoire. La présence d'un enseignant de la classe, d'un personnel d'éducation ou de santé est recommandée.
- Neutralité et modération étant au cœur de l'éthique de la fonction d'ambassadeur, les ambassadeurs collégiens qui interviennent face à leurs pairs doivent éviter de porter des jugements de valeur sur les situations de harcèlement et sur les élèves qui y sont impliqués.
- Afin que chacun puisse s'exprimer en confiance et en toute liberté, la confidentialité des échanges lors des réunions du groupe de travail des ambassadeurs est garantie.

Motiver

Moteur, parfois fragile, de la dynamique du groupe, la motivation naît du bon équilibre des relations entre ambassadeurs collégiens, s'entretient en jalonnant l'année scolaire de temps forts et se renforce par la qualité d'écoute et de discussion des adultes référents. Quelques suggestions permettent d'optimiser l'implication des ambassadeurs.

- Instaurer un climat de confiance au sein du groupe des ambassadeurs, travailler sur la prise de parole, la préparation et la tenue des réunions.
- Encourager le parrainage des plus jeunes par des ambassadeurs expérimentés.
- À chaque réunion de l'équipe des ambassadeurs, réserver un temps pour un tour de table sur un questionnement spécifique en lien avec le harcèlement.

- Doter l'équipe de carnets d'observations dans lesquels les ambassadeurs consigneront les situations de tensions relationnelles aperçues dans l'établissement. Ces observations seront ensuite commentées et débattues par le groupe.
- Jalonner l'année de temps forts : journée nationale de lutte contre le harcèlement, participation au concours Non au harcèlement, élaboration d'un questionnaire, intervention en école primaire, préparation d'actions de sensibilisation, etc.
- La relation entre adultes référents et ambassadeurs doit être interactive. La collecte de l'information par l'adulte (signalement d'un cas de harcèlement, par exemple) doit s'assortir d'un retour au groupe d'ambassadeurs.

Anticiper les difficultés

Aussi motivé que puisse être un ambassadeur, celui-ci peut se retrouver confronté à des dilemmes, à des conflits de loyauté, difficiles à gérer. Les états d'âme naissent de réflexions auxquelles il convient d'apporter des réponses. À être ambassadeur, on n'en demeure pas moins collégien.

Extraits de ces réflexions :

- « En intervenant dans une situation de harcèlement, je vais me faire traiter de balance ou de poucave. »
- « Je ne veux pas dénoncer un auteur de harcèlement qui peut être est un ami. »
- « Si la victime ne dit rien, cela veut dire qu'elle ne souffre pas. Je ne vais pas m'occuper d'une situation qui, finalement, ne me concerne pas. »
- « Je n'ai pas envie d'aider l'élève victime de harcèlement car je ne l'aime pas. D'ailleurs peu de monde l'apprécie dans la classe. »
- « Je ne peux pas agir contre l'auteur du harcèlement qui est la personne la plus populaire de la classe. »



LA PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION DES AMBASSADEURS COLLÉGIENS

La formation des ambassadeurs collégiens est l'étape initiale, fondatrice de l'engagement des élèves contre le harcèlement à l'école. S'inspirant des acquis des ambassadeurs lycéens, ce dispositif est construit sur l'interaction des compétences des adultes, professionnels éducatifs ou spécialistes des violences scolaires, des expériences quotidiennes des élèves et de leur volonté de comprendre pour agir au service de leurs camarades.

Les formateurs y jouent un rôle de guidance et d'accompagnement. Ils amèneront les ambassadeurs à élaborer une représentation précise du harcèlement (caractéristiques, stéréotypes, etc.) tout en prenant conscience des enjeux des relations interpersonnelles. Forts de leur connaissance du phénomène, les ambassadeurs détermineront les modalités d'actions propres à leur engagement.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION

- Comprendre le phénomène de harcèlement et ses effets négatifs.
- Repérer les comportements harcelants.
- Prendre connaissance des circuits possibles de signalement.
- Informer sur les postures à adopter face aux situations de harcèlement.
- Réfléchir aux propositions d'actions préventives de ces situations pour son collège.
- Conduire un projet de lutte contre le harcèlement.

CONTENU DE LA FORMATION

Ce module de formation est construit à partir de séquences qui abordent les caractéristiques du harcèlement, le rôle des ambassadeurs, leur relation avec les adultes, mais aussi les difficultés auxquelles les élèves pourront être confrontés dans l'exercice de leur engagement. Des témoignages et autres séquences vidéo de sensibilisation sont insérés dans la trame de cette formation. Outils de compréhension, d'analyse ou simplement d'illustration, les vidéos permettent une immersion immédiate des élèves dans la réalité du harcèlement. Elles favorisent les prises de paroles et l'ouverture des débats.

Au cours des premières séquences, les animateurs adultes retranscriront les observations des élèves dans un tableau. Cinq colonnes seront progressivement renseignées. Elles recenseront : les faits, la durée, les caractéristiques supposées de la victime, les caractéristiques supposées des auteurs et les conséquences. La séquence de définitions du harcèlement et les suivantes s'appuieront sur la synthèse des observations contenues dans ce tableau.

La durée de chaque séquence est donnée à titre indicatif, cependant la bonne gestion du temps est essentielle pour mener à bien une formation dense au cours de laquelle les ambassadeurs auront de nombreux témoignages et observations à partager.



**MODULES
DE FORMATION**

MODULE 1

L'ENGAGEMENT

ACCUEIL DES AMBASSADEURS ET PRÉSENTATION DU DISPOSITIF – 20 MIN

Énoncer les principes du code d'honneur #NAH

5 principes à respecter lors des temps de formation.

- On ne juge pas son camarade.
- On laisse chacun formuler ses impressions, ses pensées, ses ressentis et ses questions : personne ne peut être interrompu.
- On respecte les limites de la liberté d'expression : pas de propos injurieux, pas de moquerie.
- On écoute les autres : tout le monde doit pouvoir prendre la parole.
- On s'engage à ne pas répéter les propos échangés pendant l'atelier, en particulier ceux qui auraient trait à la vie privée.

Présenter le cadre d'actions du programme PHARe

Faire connaissance

ATELIER TEAM BUILDING – 15 MIN

Matériel

Fiche d'activités n°1

Choix 1 – Le cercle des prénoms accumulés

http://www.cedip.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/repertoire_dactivites_brise-glace_cle0a2d4a.pdf

Objectifs

- Se présenter au groupe.
- Mémoriser les prénoms des autres participants.

Déroulement et règles du jeu

Les joueurs sont disposés en cercle. Le meneur, qui peut être un animateur ou un des joueurs, énonce son prénom. Son voisin de droite répète le prénom du meneur, puis énonce le sien. Le troisième joueur doit énoncer les deux prénoms précédents, auquel il rajoute le sien, et ainsi de suite. Plus un joueur est éloigné du meneur, plus la liste des prénoms qu'il doit mémoriser est longue et plus la difficulté s'accroît. Le dernier joueur est celui qui a le plus de prénoms à retenir. Le but du jeu est d'aider chacun à connaître rapidement les prénoms des autres.

Une fois le premier tour terminé, on peut effectuer un deuxième tour, en alternant cette fois le sens de rotation. Le premier joueur énumère les prénoms des joueurs en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre, le deuxième les énumère en tournant dans le sens contraire, etc.

Choix 2 – Le jeu des noms

Objectif

- Créer une identité collective, une unicité au sein du groupe.
- Trouver un slogan pour l'équipe NAH.

Matériel

Papier et marqueurs

Déroulement

Chaque groupe doit trouver un nom d'équipe et concevoir un slogan ou un cri de ralliement. Il dispose de dix minutes pour y arriver. À la fin de ce temps, ils devront présenter et expliquer leur nom d'équipe aux autres, ainsi que faire la démonstration de leur slogan ou cri de ralliement. Le groupe qui a trouvé le nom et le slogan ou cri de ralliement le plus inventif remporte la partie.

BRAINSTORMING : UN AMBASSADEUR, C'EST ? – 15 MIN

Modalités d'animation

Mettre les élèves en petits groupes de 2-3.

Corrigé

Infographie Devenir un ambassadeur NAH (cf. p.8).

Matériels

- Post-it et tableau
- Fiche d'activités n° 2

POUR PRÉPARER LA SÉANCE SUIVANTE – 5 MIN

Quizz

Que sais-tu du harcèlement ?

Matériel

Fiche d'activités n° 3

POUR ALLER PLUS LOIN – 25 MIN

Le protolangage

À partir de clichés les élèves livrent leurs interprétations.

Le photolangage est une technique d'animation qui consiste à utiliser des photos afin de faciliter la prise de parole en public.

Les animateurs pourront trouver une offre importante de supports sur le site non au

harcèlement : <https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/ressources/concours-non-au-harcelement/>

Pour aller plus loin : http://www.cemea-picardie.fr/wp-content/uploads/2016/03/201603_FT_fiche_technique_photolangage.pdf

Théâtre forum

Le théâtre interactif (théâtre forum) est une méthode de travail en groupe. C'est une technique active d'expression inspirée par le Théâtre de l'opprimé d'Augusto Boal (1931-2009). Elle consiste en une mise en situation fictive permettant de prendre spontanément la parole dans le cadre d'un jeu théâtral libre, ludique, humoristique et surtout accessible à toutes et tous.

Déroulement d'une séance

Suivant le thème et les conditions matérielles de l'intervention, une saynète ou de courts sketches sont joués par des comédiens extérieurs ou bien par des élèves. Les spectateurs assistent à des situations qui leur sont familières (effet miroir) et dans lesquelles un des protagonistes subit une certaine oppression, plus ou moins évidente. Ensuite, la courte pièce est jouée à nouveau, mais cette fois elle peut être interrompue à tout moment par un spectateur. Celui-ci prend alors la place du comédien qui joue le personnage subissant l'oppression pour tenter de faire évoluer la situation favorablement en proposant une solution alternative. Cela peut aussi se faire par une simple réplique, une tentative de dialogue, un geste, une attitude. Quand la piste proposée est explorée, d'autres propositions peuvent être à leur tour expérimentées sur scène. L'animateur de séance (ou joker) facilite et soutient les interventions en soulignant les points importants. La pièce est ensuite reprise jusqu'à une nouvelle interruption, et ainsi de suite.

Exemple de saynète sur le thème de l'homophobie

PERSONNAGES

Lisa, 14 ans, 4^e, arrivée au collège en cours de 5^e suite à un déménagement familial.

Elle est discrète, a des résultats irréguliers. Elle a les cheveux courts, est très sportive, fait partie d'une équipe de basket et porte le plus souvent des vêtements de sport. Elle passe la plupart de son temps avec des garçons.

Marie et Aurélie, 4^e dans la classe de Lisa, copines depuis la 6^e. Elles sont très « branchées », regardent beaucoup les youtubeuses, aiment se filmer sur les réseaux sociaux (Snap, Tiktok, etc.). Elles ne sont pas très attentives en cours et préfèrent bavarder entre elles, observer et commenter ce que font les autres filles de la classe.

HISTOIRE

Début de journée. Lisa croise Marie et Aurélie à l'entrée du collège.

Elles font quelques pas ensemble et lui font des remarques sur ses fringues de « gouine ». Lisa ne réagit pas. Les filles accélèrent.

Pendant les cours, les 2 filles vont continuer de se moquer de Lisa, son mode vestimentaire, sa coupe de cheveux, etc. elles font passer des photos d'elle par Snap sur le groupe de la classe. Les rires montent dans la classe mais le prof ne comprend pas de qui il s'agit.

À la cantine, Lisa déjeune avec 2 garçons de sa classe ; elle est tendue car elle a compris que les filles cherchaient à entraîner la classe à se moquer d'elle. Elle sort du réfectoire et se retrouve nez à nez avec Marie et Aurélie qui l'attendaient. Elles l'entraînent sur un banc et lui parlent d'une fille de 3^e très masculine : elles ont entendu dire que Lisa sortait avec elle et veulent en savoir plus ! Elles sont très moqueuses.

Lisa est meurtrie et ne sait que répondre ; elle essaie de ne pas le montrer, elle sourit.

Les 2 filles repartent en rigolant et en lui souhaitant bonne chance !

MODULE 2

COMPRENDRE LES PROCESSUS DE HARCÈLEMENT

LE HARCÈLEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ? – 20 MIN

Matériel

Fiche d'activités n°4, activité 1

Support

Pierre, élève de 6^e (Bellon Gardette)

<https://www.youtube.com/watch?v=Qlxgmlxrexk&t>

Pierre livre son témoignage au mois de mai de son année de 6^e. Il subit le harcèlement depuis le CM1. L'intervention ponctuelle des adultes n'est pas parvenue à faire disparaître le problème. Le témoignage de Pierre montre les faits (insultes, coups), la durée, la disproportion des forces (cinq contre lui), les inefficaces stratégies d'évitement (il fait semblant d'être malade), l'inattendue expression de son angoisse (il tape sa jeune sœur) et l'enfermement dans le silence et le sentiment de culpabilité (il n'en parle pas à son père de peur de se faire gronder). L'agitation permanente de ses mains révèle son état d'angoisse.

Problématique

Définir les caractéristiques spécifiques au harcèlement à l'école. Ces critères sont transversaux car ils se retrouvent quels que soient l'âge des protagonistes, leur niveau de classe, la nature (fille, intello, particularités physiques, etc.) ou le type d'agressions (physique, verbal ou psychologique).

Objectifs

- Repérer la répétition des faits, la durée, et la disproportion des forces (un groupe, des élèves plus âgés, un auteur « populaire », etc.).
- Identifier la relation partite : victime, auteur et pairs.
- Relever les motifs invoqués pour justifier du harcèlement (par les auteurs).

Vigilance

Dans cette première partie, il est important de s'en tenir aux faits. Il faut donc éviter les postures morales et les jugements de valeur concernant la responsabilité de l'auteur, voire celle de la victime (elle l'a bien cherché).

Questionnement

Dans l'analyse du premier témoignage, il est intéressant de ne pas employer le terme « harcèlement » immédiatement. Parler tout d'abord « de problèmes », « d'atteintes », « d'agressions », permet d'inscrire d'emblée les faits de harcèlement dans le registre de la violence.

- De quel type d'agression Pierre est-il victime ?
- Depuis combien de temps ses problèmes durent-ils ?
- Que pouvez-vous dire sur les auteurs des faits ?
- Quelles stratégies Pierre met-il en place pour tenter d'éviter les ennuis ?
- Quelles sont les conséquences des agressions sur Pierre ?
- À quoi voyez-vous qu'il est angoissé ?
- Parle-t-il de ses problèmes à des adultes ?
- Comment expliquez-vous que lui-même tape sa sœur ?
- Quand son père lui demande pourquoi il ne dort pas, Pierre ne répond pas parce qu'il a « peur de se faire fâcher ». Comment interprétez-vous cette dernière phrase ?

LE HARCÈLEMENT, POURQUOI ÇA MARCHE ? – 15 MIN

Support

Les Injures, campagne de prévention ministérielle

<https://www.youtube.com/watch?v=kTJoyhprYWc>

Problématique

Le « pourquoi ça marche ? » s'intéresse à la dynamique qui permet au harcèlement de s'inscrire dans le temps sans limitation de durée. Si rien n'est fait, l'auteur poursuivra ses actes tant qu'il restera en relation avec la victime. C'est bien cette dynamique qu'il convient de casser pour enrayer définitivement les situations de harcèlement.

Poser la question mystère « pourquoi, à votre avis, des élèves se comportent-ils comme cela avec certains de leurs camarades ? ». Les explications avancées sont multiples, il n'y a pas de portrait type de l'intimidateur.

Objectif

Faire émerger les facteurs de la dynamique.

1. L'enfermement de la victime :

sentiment de peur (des représailles), de honte, de résignation.

2. La loi du silence :

tout le monde voit, personne ne parle.
Être attentif à l'argumentaire de la « balance ». Si, les élèves ne dénoncent pas les intimidateurs, ils doivent soutenir, conseiller, voire signaler les victimes aux adultes. Ce qui permet d'appuyer la démarche des ambassadeurs sur des valeurs positives (solidarité, respect, empathie, assistance à personne en danger, etc.) et de s'extraire des états d'âme de la « dénonciation ».

TÉMOIGNAGE DE LAURA

« C'était tellement bête les moqueries que je subissais tous les jours que je pensais que la fille finirait par se lasser. J'attendais qu'elle en ait assez, qu'elle s'arrête à un moment, mais non, elle a continué toute l'année. »

TÉMOIGNAGE DE JULIEN

« Ce n'est pas que les profs ne veulent pas intervenir, c'est que, bien souvent les harceleurs sont assez malins pour qu'ils ne voient pas. Ils vont attendre que le prof tourne la tête ou qu'il écrive au tableau pour envoyer leurs moqueries. Sinon ils vont agir dans les cours ou dans la cour, là où n'y a pas d'adulte. »

- 4. L'indétermination des pairs :** mal à l'aise, ne sachant pas s'ils doivent agir ou ne sachant pas que faire, complices parfois, les pairs attendent de la part de la victime un signal de détresse qui ne vient pas.

TÉMOIGNAGE DE CORINNE

« La classe riait aux blagues sur moi lancées par mon harceleur et je faisais semblant aussi de rire pour ne pas perdre la face. Semblant de rire, mais je souffrais tellement à l'intérieur. C'est un sentiment terrible, ces rires. Il y a des rires qui blessent, qui ridiculisent, qui démolissent et qui détruisent. »

- 3. La furtivité de l'agression :** l'auteur de harcèlement parvient à dissimuler aux adultes des actes qu'il rend totalement visibles aux yeux de ses camarades. S'interroger sur l'absence des adultes dans les clips ou sur leur positionnement peu efficace.

TÉMOIGNAGE D'ALEXANDRE

« Si la victime se replie sur elle-même, ne dit rien, si elle ne lance pas un appel aux autres, on ne peut pas l'aider. On ne va pas se mêler de quelque chose qui, finalement, ne nous regarde pas. »

- 5. Le rôle du rire :** il existe différentes façons de rire en groupe, l'une est fédératrice et respectueuse « rire avec, ensemble » (l'humour), l'autre blesse et contribue à l'exclusion. « rire sur ». Travailler sur les émotions que procurent ces différents rires, « ça me fait quoi ? suis-je à l'aise avec ça ? ». Et conduire à écouter ses ressentis pour développer le sentiment d'empathie.

À l'exception de l'humour, les autres formes du rire sont des armes (moquerie, ironie, cynisme, sarcasme). Il n'est pas question d'interdire le rire, mais comment faire la part des choses ? Peut-être en faisant preuve d'empathie et en se posant la question suivante : « Est-ce que j'aimerais que de tels propos provocant les rires soient tenus à mon égard ? ».

- 6.** Contrairement au harcèlement entre adultes qui est une violence de face-à-face, le harcèlement entre élèves est **une relation triangulaire** victimes-auteurs-pairs dans laquelle chacun, volontairement ou involontairement, joue un rôle.

Questionnement

- Pour quelles raisons le collégien victime de harcèlement ne parle pas et n'agit pas ?
- Pourquoi, de façon générale, les camarades de classe ne viennent pas en aide à une victime ?
- Que vous inspirent les propos suivants tenus par Alexandre, un délégué de classe : « Si la victime se replie sur elle-même, ne dit rien, si elle ne lance pas un appel aux autres, on ne peut pas l'aider. On ne va pas se mêler de quelque chose qui, finalement, ne nous regarde pas. »

- Voit-on des adultes intervenir dans les vidéos que vous avez visionnées ?
- Pourquoi les adultes sont peu présents dans les clips de prévention du harcèlement ?
- Est-ce que les professeurs et les autres personnels de l'établissement sont les mieux placés pour repérer une situation de harcèlement ?
- Corinne se souvient des moqueries qu'elle a subies durant toutes ses années de collège : « La classe riait aux blagues sur moi lancées par mon harceleur et je faisais semblant aussi de rire pour ne pas perdre la face. Semblant de rire, mais je souffrais tellement à l'intérieur. C'est un sentiment terrible, ces rires. Il y a des rires qui blessent, qui ridiculisent, qui démolissent et qui détruisent ». Selon vous, Pourquoi Corinne se comportait-elle de la sorte ?
- Ce clip s'achève par la remarque « C'est bon, c'est pas méchant. C'était juste pour rigoler ! ». Qu'en pensez-vous ?
- Comment faire pour éviter ces moqueries collectives ?

LES CONSÉQUENCES – 10 MIN

Matériel

Fiche d'activités n°4, activité 3

Problématique

Même si la motivation des auteurs reste floue et l'intensité des agressions variable, les conséquences du harcèlement à court et moyen termes sont considérables. Elles impactent autant la victime en tant qu'élève qu'en tant qu'individu en construction. Si le harcèlement a également des effets négatifs sur le groupe, l'auteur de harcèlement, contrairement à ce qu'il peut penser, ne tire aucun bénéfice de cette situation.

Objectif

En s'inspirant des témoignages visionnés ou des expériences de collégiens, les élèves dresseront une typologie globale des conséquences. Celles-ci seront organisées par le formateur selon qu'il s'agisse de conséquences sur l'élève (scolarité) ou de conséquences sur la personne (psychologiques).

La discussion permettra de conclure que le harcèlement est un contexte dans lequel tout le monde est perdant.

Questionnement

- Quelles sont les conséquences du harcèlement pour la victime ?
- Comment expliquez-vous l'attitude de Pierre, élève de 6^e victime de harcèlement quand il dit : « Je ne disais rien à mes parents parce que j'avais peur de me faire disputer, mais une fois à la maison, je pouvais taper ma petite sœur tellement j'étais énervé » ?
- Les conséquences du harcèlement peuvent être regroupées en deux grandes catégories. Lesquelles ?
- Le harcèlement a-t-il des conséquences pour d'autres personnes que la victime ? Pour qui ?
- Selon vous, les auteurs de harcèlement connaissent-ils les conséquences de leur agression sur leur victime ?
- Qui tire les bénéfices du harcèlement ? Qui est gagnant ?

Conséquences sur la victime :

Sur la scolarité

- sentiment permanent d'insécurité, mal être en classe et dans l'école ;
- absentéisme ;
- baisse des résultats scolaires ;
- redoublement, changement d'établissement, réorientation, rupture scolaire.

39 % des victimes de harcèlement déclarent ne pas se sentir en sécurité dans le collège contre 23 % de la population collégienne étudiée.

25 % des victimes reconnaissent se sentir mal dans leur classe contre 11,5 % de la population totale.
Enquête Bellon Gardette 2009 auprès de 3400 collégiens français.

TÉMOIGNAGE DE PIERRE

« Je ne disais rien à mes parents parce que j'avais peur de me faire disputer, mais une fois à la maison, je pouvais taper ma petite sœur tellement j'étais énervé. »

Sur la personne

- isolement ;
- perte de confiance dans les autres ;
- perte de confiance en soi ;
- baisse de l'estime de soi ;
- stress, angoisse ;
- état dépressif, dépression ;
- conduites agressives envers soi ou les autres ;
- tentative de suicide.

TÉMOIGNAGE DE JONATHAN

[au moment de s'immoler par le feu]

« Je savais que le harcèlement ça allait s'arrêter. »

La journaliste : « La souffrance physique ne vous faisait pas peur ? »

Jonathan : « Si... mais la souffrance psychologique, c'est pire en fait. »²

Conséquences sur le groupe où se produit le harcèlement :

- sentiment de méfiance les uns envers les autres ;
- groupe divisé en clans ;
- peur du regard et du jugement des camarades, prise de parole difficile en classe ;
- rejet de la moindre petite différence ;
- instauration de la loi du silence.

Conséquences sur l'auteur de harcèlement :

- conduites agressives envers les autres ;
- sentiment d'impunité (pas vu, pas pris) ;
- processus de surenchère qui l'amènera progressivement de l'agressivité à la violence ;
- illusion d'être populaire (mais les autres ne s'y trompent pas) ;
- sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive ;
- risque de poursuite judiciaire.

². *Le Monde en face : harcèlement à l'école*, reportage d'Amandine Stelletta et Nicolas Bourgoïn, 29 octobre 2013.

DÉFINITIONS DU HARCÈLEMENT – 15 MIN

Matériel

Fiche d'activités n° 4, activité 2

Problématique

En France le même terme « harcèlement » désigne deux réalités d'oppression relationnelles différentes. Celle de la relation duale entre adultes mue par des motivations psychopathologiques et celle de l'univers scolaire qui est, avant tout, guidée par l'angoisse d'être rejeté du groupe.

À l'image des anglo-saxons qui distinguent le *harassment* (adultes) du *bullying* (enfants), la plupart des pays ont inventé un terme spécifique pour désigner le harcèlement à l'école. Cette singularité française oblige à travailler sur une définition du harcèlement scolaire tout en s'intéressant à la définition pénale.

Objectifs

- Proposer une définition à la portée éducative qui prenne en compte la dynamique du phénomène.

Fortes des discussions précédentes sur les caractéristiques et la dynamique du harcèlement, les élèves peuvent proposer leur définition du harcèlement. Elle sera complétée par les animateurs.

- Construire le rapport entre définitions pénales et éducatives.
- Présenter les réponses disciplinaires à disposition de l'établissement en cas d'échec du traitement éducatif.
- Obtenir une hiérarchisation de la gravité des faits intégrant la nature des agressions, mais aussi la durée.
- Réfléchir aux enjeux de la réponse disciplinaire.

Définition du harcèlement selon l'article 222-33-2-2 du Code pénal

« Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail. »

Le Code pénal retient :

- la répétition des comportements ;
- l'altération des conditions de vie et leur conséquence sur la santé.

Il ne cherche pas à distinguer les comportements intentionnels (ayant pour objet) des comportements non pensés pour nuire dès lors que ces derniers ont une incidence sur les victimes.

Définition du harcèlement scolaire

Au sein d'un groupe d'élèves, le harcèlement est une violence répétitive physique, verbale ou psychologique perpétrée, sur la durée, par un ou plusieurs auteurs à l'encontre d'un élève qui est dans l'incapacité de se défendre dans ce contexte précis.

Réponse disciplinaire

« Le chef d'établissement est tenu d'engager une procédure disciplinaire [...] lorsque l'élève commet un acte grave à l'égard d'un membre du personnel ou d'un autre élève. »

La commission éducative « peut participer, en lien avec les personnels de santé et sociaux de l'établissement, à la mise en place d'une politique de prévention, d'intervention et de sanctions pour lutter contre le harcèlement en milieu scolaire et toutes les discriminations. »

« Une faute peut reposer sur des faits commis hors de l'établissement scolaire, s'ils ne sont pas dissociables de la qualité de l'élève [...]. Un harcèlement sur Internet entre élèves est donc de nature à justifier une sanction disciplinaire. »³

Questionnement

- Quelles sont les caractéristiques principales qui doivent se retrouver dans la définition du harcèlement ?
- Une situation de harcèlement à l'école met toujours en présence les trois mêmes acteurs. Qui sont-ils ?
- Quel est le rôle (responsabilité) de chacun dans la survenue et la persistance du harcèlement ?
- Quelles vous semblent être les réelles motivations des auteurs de harcèlement ? Pourquoi agissent-ils comme cela ?
- Que risquent les auteurs de harcèlement ?

VICTIMES, HARCELEURS, TÉMOINS : UNE RELATION TRIANGULAIRE – 15 MIN



Prix Non au harcèlement, 2014, académie-de-Rennes

3. Circulaire du 27 mai 2014 : « Application de la règle : mesure de prévention et de sanctions. »

Matériel

Fiche d'activités n°6

Problématique

La dynamique du harcèlement entre élèves est alimentée par l'interaction triangulaire victime-auteurs-pairs. Les élèves s'interrogeront sur les rôles des différents protagonistes identifieront les caractéristiques de chacun. Se faisant, ils parviendront à se départir des stéréotypes et en déduiront l'importance de la dynamique de groupe.

Objectifs

- Déconstruire les représentations traditionnelles du harcèlement et particulièrement les préjugés concernant la victime ou l'auteur des faits.
- Donner les informations objectives sur les postures de chacun des protagonistes.

Vigilance

L'approche thérapeutique propose des typologies de victimes ou de harceleurs. Ces classifications signifiantes, incontestablement pertinentes, offrent une meilleure compréhension du phénomène et doivent contribuer à la culture générale des professionnels.

Cependant, dans la logique de formation des ambassadeurs collégiens, la catégorisation clinique ne doit pas être abordée parce qu'elle suppose des prérequis universitaires. Mal comprises, ces catégories pourraient laisser planer un doute sur la responsabilité de la victime dans le processus de harcèlement et susciter des réactions contre-productives.

Remarque sur le « motif » à l'origine du harcèlement

Il est impossible d'harcéler quelqu'un sans invoquer un motif, une mauvaise excuse, faute de quoi les pairs considéreraient qu'il s'agit d'une violence gratuite. Annoncer un motif permet de faire porter la responsabilité de l'agression sur la victime. C'est une stratégie d'inversion de la faute.

La victime

- Il lui est reproché d'être « trop » ou « pas assez ». Toute petite différence est prétexte à ennui.
Il n'y a donc pas de profil type.
- Un manque de confiance en soi ou une petite fragilité passagère peut être perceptible.
- Elle se trouve dans un contexte où elle est en décalage avec le reste du groupe.
Un élève intégrant une classe en cours d'année à plus de risque d'être victime de harcèlement car il arrive dans un groupe où les rôles de chacun sont déjà déterminés.
- Les temps de transition (passage du primaire au collège puis du collège au lycée) accroissent le risque de harcèlement car ces temps sont aussi des moments de recomposition du groupe.
- Le seul point commun est un déficit de sociabilité et un isolement, cause et conséquence du harcèlement.

TÉMOIGNAGE DE TÉO

« Nous ce qu'on lui fait, c'est juste un gros bizutage. Enfin quand je dis « nous », c'est les autres... Je ne dis pas que je ne participe pas, mais bon, je regarde. Le problème c'est qu'il raconte des choses pas drôles. Une fois il nous a sorti une blague qui était nulle. Et il rigolait tout seul. Enfin, les autres aussi rigolaient, mais c'était pour se moquer de lui car sa blague, elle ne valait rien du tout. Pourquoi il raconte ses plaisanteries pas marrantes ? Pour s'intégrer ? Au début de l'année, l'intégration aurait peut-être pu se faire, mais maintenant, on n'a plus envie... pour écouter ses blagues à deux balles... franchement on n'a plus envie. »

- Tout le monde peut être victime de harcèlement au cours de sa scolarité. Plus que le profil, c'est le contexte qui est l'élément déclencheur.

L'auteur de harcèlement

- Il est préoccupé par sa place dans le groupe, il agit ainsi pour renforcer sa « popularité. »
- Il a l'illusion que son attitude le met en valeur par rapport au groupe.
- Il n'a pas le souci de ce que la victime ressent. Il manque d'empathie.
- C'est un élève qui ne va pas forcément bien, mais qui choisit la mauvaise méthode pour exprimer son mal être.
- Il est pris dans une dynamique, prisonnier de son personnage et donc incapable d'arrêter de lui-même d'harcéler.

Les pairs (le public)

- Sans public, il n'y a pas de harcèlement à l'école. Les pairs occupent une place centrale dans le processus.
- Le regard qu'ils portent sur le harcèlement et leur ressenti personnel sont très hétérogènes ;
- Quelques-uns sont les supporteurs, complices actifs de l'auteur principal.
- Quelques-uns ont de la sympathie pour la victime et aimeraient lui venir en aide.
- La grande majorité, riant quand on lui dit de rire, mais consciente que la victime est en souffrance, ne parvient pas à se déterminer.
- Ils sont pourtant en mesure d'avoir une influence décisive sur l'auteur de harcèlement.

Matériel

Fiche d'activités n°6, activité 2

Supports vidéo complémentaires sur le rôle des pairs

« Stop », collègue Aimé Césaire, Lyon, prix Non au harcèlement 2018

<https://www.youtube.com/watch?v=N5JHoDn1cPA>

« Harcèlement scolaire (grave) », Nino Arial

<https://www.youtube.com/watch?v=tt21y7fHmdE>

Questionnement

- Quels types d'accusations sont portées par l'auteur de harcèlement contre la victime ? Que lui reproche-t-elle ?
- En vous référant à votre expérience à l'école, pour quels motifs un élève est-il harcelé ?
- Selon vous, est-ce que l'auteur croit sincèrement aux motifs qu'il invoque ?
- Quelles sont les véritables raisons qui conduisent un élève à se comporter de la sorte avec un de ses camarades ?
- Que nous enseigne le témoignage de Corinne sur l'importance du groupe ?
- Pourquoi les autres élèves n'interviennent pas pour faire cesser le harcèlement ?

TÉMOIGNAGE DE CORINNE

« La visite médicale a conclu que je devais avoir des lunettes. J'ai fait une crise d'angoisse avant d'arriver en cours le matin où je suis revenue pour la première fois avec mes lunettes. Je savais qu'Alban allait sauter sur l'occasion. Ça n'a pas loupé. Dès qu'il m'a vue, Alban s'est moqué de moi. Mais lorsque l'ensemble de la classe a convenu que mes lunettes m'allaient plutôt bien, il a immédiatement arrêté. Bien sûr, il a continué avec les surnoms, mais il ne s'est plus servi de l'excuse des lunettes. »

3. Youtubeur reconnu, Nino Arial se livre à une introspection sur le rôle qu'il a involontairement joué, en tant que témoin, lorsqu'il était lycéen. Ses interrogations pertinentes et non moralisatrices contribuent à la construction d'une réflexion sur le nécessaire engagement des témoins aux côtés de la victime.

Et si on débattait ?

Pour que les échanges se passent le mieux possible, il est important d'établir quelques règles de bon fonctionnement dès le début de la séance. Tout débat mérite un cadre clair et accepté de tous. Pour cela, invitez les élèves à exprimer ce qui leur semble essentiel pour le bon déroulement d'un débat. Notez toutes les propositions et n'hésitez pas à ajouter, si besoin, des éléments complémentaires.

- Un débat, c'est l'occasion d'échanger sur un sujet qui concerne tout le monde.
- Il y a plusieurs façons de participer à un débat : en prenant la parole et en partageant ses opinions, en écoutant activement, en jouant un rôle tel que le maître du temps ou des échanges, etc.
- Il est important de mettre en place un cadre bienveillant : respecter la parole de l'autre, accepter de ne pas être d'accord, ne pas se moquer, écouter sans couper la parole, ne viser personne, etc.
- Dans un débat, tout le monde a le droit d'exprimer son avis et de poser des questions.
- Dans un débat, il n'y a pas de réponse toute faite. Parfois, on apprend même à remettre en question ses propres points de vue.
- En toutes circonstances, il est interdit d'avoir des propos injurieux ou diffamatoires, de blesser une autre personne ou de se faire du mal à soi-même.
- Pour un débat classique, l'idéal est de pouvoir réunir les enfants en cercle, chacun pouvant voir tous les autres.

MODULE 3

LE RÔLE DES AMBASSADEURS NAH

AMBASSADEURS COLLÉGIENS/ÉQUIPE RESSOURCE DE L'ÉTABLISSEMENT : DES ENGAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES – 10 MIN

Matériel

Fiche d'activités n°7 et 8

Support indicatif

« Tous témoins, tous concernés », collège François Rabelais, académie Nancy-Metz
https://www.youtube.com/watch?time_continue=2&v=uhb0miINk-c&feature=emb_logo

Problématique

Pour mener à bien leurs missions, les ambassadeurs collégiens vont travailler en collaboration avec les personnels ressources de l'établissement. La connaissance des champs de compétences respectifs est indispensable.

Objectif

Présenter les différents niveaux d'intervention mis en place dans un établissement (référénts harcèlement, réponse disciplinaire, équipe ressource).

Missions des ambassadeurs collégiens

- Construire des actions de sensibilisations au sein du collège ou à destination des plus jeunes.
- Participer au prix Non au harcèlement
- Mobiliser pour la Journée NAH

Les ambassadeurs ont des missions d'information, de proposition et de réalisation d'actions de prévention. S'ils peuvent être amenés à discuter des situations de harcèlement avec leurs camarades ou à les signaler à des adultes, ils ne doivent pas intervenir directement.

Les ambassadeurs sont des partenaires précieux de la prévention. Ils peuvent notamment contribuer à détecter les situations de harcèlement le plus précocement possible. Ce faisant, ils rendent service à l'ensemble du groupe car ils permettent aux adultes d'agir vite sans avoir besoin, dans un premier temps, d'avoir recours à la sanction.

Les interlocuteurs des ambassadeurs

Le chef d'établissement

Il est responsable de la politique générale de l'établissement et garant de la mise en place du Plan de prévention contre la violence qui inclut la lutte contre le harcèlement.

Le chef d'établissement est informé de toutes les situations, il est responsable de leur traitement et de la mise en place de mesures de protection.

Il est le seul à pouvoir décider de sanctions ou de la convocation du conseil de discipline.

L'équipe ressource (équipe en charge du traitement)

Elle est composée de personnels de l'établissement ayant bénéficié d'une formation spécifique.

Les membres de l'équipe ressource sont en mesure de :

- travailler en liaison avec les ambassadeurs ;
- apporter conseils et soutien organisationnels ;
- repérer le harcèlement ;
- informer la communauté éducative ;
- mettre en place des protocoles d'intervention adaptés à chaque situation ;
- privilégier les stratégies permettant à tous les acteurs du harcèlement (victime, auteur, pairs) de tirer un bénéfice de la résolution du harcèlement.

L'équipe ressource ne prononce ni punitions, ni sanctions. Si, malgré ses interventions, le harcèlement persiste, le chef d'établissement prendra le relai et pourra apporter une réponse disciplinaire.

Comment agissent les adultes ?

Prévention

- information des classes ;
- formation des délégués ;
- participation aux actions de sensibilisation (concours, etc.).

Traitement

- collecte des informations pour repérer rapidement les situations de harcèlement ;
- information au chef d'établissement ;
- entretiens individuels avec la victime et avec chacun des auteurs ;
- information des équipes de professeurs, de la vie scolaire et des personnels de santé ;
- élaboration de solution, en collaboration avec tous les élèves concernés pour arrêter le harcèlement ;
- suivis individuels pour s'assurer de l'arrêt définitif ;
- informations aux familles des auteurs, recours au chef d'établissement pour une réponse disciplinaire si le harcèlement persiste.

Questionnement

- Comment concevez-vous le rôle d'ambassadeur collégien ?
- À qui votre engagement rend-il service ?
- Quels sont les limites de votre rôle ?
- Que peuvent attendre les ambassadeurs des adultes de l'établissement ?
- Dans quels cas est-il souhaitable d'engager une discussion avec les adultes ?
- Finalement, comment se répartissent les missions entre ambassadeurs collégiens et personnels de l'établissement ?

DÉPASSER LES RÉTICENCES – 15 MIN

Problématique

Anticiper les difficultés et les interrogations personnelles rencontrées au quotidien par les ambassadeurs collégiens dans l'exercice de leur mission.

Objectifs

- Évoquer les obstacles, les réticences, les blocages ou les cas de conscience susceptibles de mettre l'élève-ambassadeur en difficulté.

- Rassurer les ambassadeurs collégiens en apportant des réponses à des interrogations qui ne sont habituellement pas abordées.
- Conforter leur engagement.
- Valoriser l'implication et l'expérience des ambassadeurs lycéens.

L'exercice peut être mis en scène en un jeu de questions-réponses entre l'ambassadeur lycéen et le formateur ou entre l'ambassadeur lycéen (qui pose les questions et commente les réponses) et les ambassadeurs collégiens (qui recherchent les argumentations).

Réticence n°1

En intervenant dans une situation de harcèlement, je vais me faire traiter balance ou de poucave.

Argumentaire n°1 :

- La « balance » est un terme mafieux qui n'a pas sa place à l'école.
- Un ambassadeur est un acteur de prévention dont l'action bénéficie à tout le monde.
- Le terme le plus approprié pour désigner l'action de l'ambassadeur est « lanceur d'alerte ».

Réticence n°2

Je ne veux pas dénoncer un auteur de harcèlement qui peut être est un ami.

Argumentaire n°2 :

- Pourquoi ne pas s'adresser à lui/elle avant toute autre démarche ? Il convient de lui demander d'expliquer ce que peut ressentir la victime et de lui dire que les autres élèves sont mal à l'aise même s'ils ne l'expriment pas ouvertement.
- Nous pouvons tout à fait ne pas avoir envie de signaler l'auteur de harcèlement aux adultes si celui-ci est un ami. Dans ce cas, nous ne dénoncerons pas l'auteur, mais nous signalerons l'élève victime qui est en souffrance.
- Ce faisant, nous rendons service à tous les élèves : la victime bien sûr, mais également l'auteur du harcèlement puisque plus les adultes de l'établissement interviendront tôt, moins ils auront besoin d'avoir recours à la sanction.
- Je rends donc service à mon ami en le préservant des ennuis.

Réticence n°3

Si la victime ne dit rien, cela veut dire qu'elle ne souffre pas. Je ne vais pas m'occuper d'une situation qui, finalement, ne me concerne pas.

Argumentaire n°3 :

- La victime est dans l'incapacité de se défendre toute seule car le rapport de force est disproportionné. Il faut donc l'aider même si elle ne dit rien.
- Une victime éprouve souvent un sentiment de culpabilité voire de honte à l'idée de ne pas parvenir à se défendre. À une proposition d'aide, elle peut répondre que les faits ne sont pas graves ou que tout va bien. En tant qu'ambassadeur, nous devons lui dire que la situation n'est pas normale.
- Il arrive que les victimes rient à l'évocation de leur surnom ou d'une moquerie qui leur est destinée ou donnent l'impression de fournir des prétextes à l'auteur pour poursuivre son harcèlement. En fait, cette attitude est un système de défense – peu efficace – de la victime qui ne veut pas perdre la face en public, mais qui souffre intérieurement.

Réticence n° 4

Je n'ai pas envie d'aider l'élève victime de harcèlement car je ne l'aime pas. D'ailleurs peu de monde l'apprécie dans la classe.

Argumentaire n° 4 :

- À l'école, nous n'avons pas d'obligation à être ami avec tous les autres élèves. L'amitié ne se décrète pas, elle ne s'impose pas. Cependant, l'aide des ambassadeurs doit bénéficier à tout le monde. Ne pas aimer quelqu'un n'empêche pas de le laisser tranquille, de le respecter, de faire preuve de tolérance et même de le soutenir si nous pensons qu'il en a besoin.
- Les élèves victimes sont isolés du groupe. Ils peuvent se montrer méfiants vis-à-vis des autres, voire agressifs, car ils redoutent que d'autres camarades s'en prennent à eux.
- Lorsque la situation de harcèlement est résolue, l'élève victime va se montrer plus amical car il aura repris confiance en ses camarades.

Réticence n° 5

Je ne peux pas agir contre l'auteur du harcèlement qui est la personne la plus populaire de la classe.

Argumentaire n° 5 :

- Comment devient-on populaire, de quelle popularité parle-t-on ?
- Un auteur de harcèlement n'assoit jamais sa relation aux autres sur des bases positives.
- Qu'en pensent réellement les autres élèves ?
- Un élève peut se croire populaire car il impressionne les autres ou leur fait peur, mais il peut aussi être populaire parce qu'il est sympathique avec tout le monde et cherche à leur rendre service. C'est uniquement la seconde manière d'être populaire qui apporte un bénéfice à tout le groupe.


LES AMBASSADEURS, DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

Il s'agit d'accompagner les élèves dans la construction d'actions pour agir contre le harcèlement dans leur collège, comme :

- Organiser un événement dans l'établissement pour la journée nationale le premier jeudi du mois de novembre.
- Participer au concours Non au harcèlement !
- Sensibiliser les élèves du collège (heures de vie de classe, semaine de l'engagement, actions du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), etc.).
- Intervenir dans la formation des délégués de classe.
- Proposer un temps d'échange avec les parents sur la thématique.
- Assurer le lien avec le CVC afin que figurent, dans le règlement intérieur, des dispositions particulières contre le harcèlement.
- Faire connaître les différents numéros qui leur sont dédiés : le 3020 et le 3018.
- S'appuyer sur les outils de communication du collège tels que le journal du collège ou l'environnement numérique de travail (ENT) pour diffuser les messages de prévention.

Pour dire non au harcèlement et susciter la mobilisation, ensemble ils pourront par exemple :

- Créer un badge, des pin's, bracelets, sets de table, etc., afin de marquer les esprits et d'inscrire la prévention dans la durée.
- Créer un slogan, un hashtag dans le but de travailler le sentiment d'appartenance.
- Créer un clip, une affiche, une chanson dans le cadre des cours (heures d'étude, arts plastiques, éducation musicale, EPS, EMC, etc.) pour associer tous les adultes du collège.

- 
- Lancer une campagne d'affichage en s'appuyant sur les ressources nationales pour obtenir une plus large audience et assurer une plus vaste mobilisation.
 - Initier des journées/semaines thématiques : Journée non au harcèlement !, Semaine du respect et de la tolérance, Journée de la politesse afin d'inscrire la dynamique dans le plan d'actions du CESC et donc d'impliquer les parents et les autres partenaires du collège.
 - Construire un trombinoscope des ambassadeurs et des référents adultes pour une plus grande visibilité sur le réseau de soutien existant autour des victimes.
 - Écrire une charte d'engagement avec la communauté éducative afin de prévenir et combattre le harcèlement, validée en conseil d'administration et annexée au règlement intérieur.
 - Utiliser les grands moments de l'année (rentrée, accueil des élèves et des personnels, fête du collège, événements sportifs, etc.) pour diffuser les messages de prévention à un large public.



**FICHES
D'ACTIVITÉS**

FICHE 1

CARNET DE BORD DE L'AMBASSADEUR

Photo

Prénom
Nom
Classe

En tant qu'ambassadeur de la lutte contre le harcèlement, tu vas être amené à prendre la parole devant tes camarades lors des séquences de sensibilisation.

Il est important de :

- **Préparer sa présentation**

Je me présente
.
.

- **Expliquer les raisons de son engagement**

J'ai décidé d'être ambassadeur parce que
.
.
.
.
.

- **Bien connaître les prénoms et les classes des membres de la team NAH de son collègue**

Qui sont les membres de la team ?
.
.
.
.
.

FICHE 2

BRAINSTORMING : UN AMBASSADEUR, C'EST ?

Un ambassadeur collégien de la lutte contre le harcèlement, c'est :

1.
2.
3.
4.

Un ambassadeur, ce n'est pas :

1.
2.
3.
4.

• Présenter à ses camarades les missions de la team NAH

Des ambassadeurs NAH dans mon collège, pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Au sein de la team NAH, quelles sont les valeurs que tu souhaites défendre ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FICHE 3

QUIZ :

QUE SAIS-TU DU HARCÈLEMENT ?

Plusieurs réponses possibles pour chaque question.

Que peut vivre un élève harcelé ?

- Il subit des violences répétées de la part d'un élève ou d'un groupe d'élèves.
- Il est le plus souvent isolé dans la cour, à la cantine.
- En EPS, personne ne veut le prendre dans son équipe.
- Les autres le rejettent parce qu'ils disent qu'il est différent.

Qu'est-ce qui peut déclencher la situation de harcèlement d'un élève ?

- Il est nouveau.
- C'est un bon élève.
- Il est différent (donne des exemples).
- Tout cela à la fois.

La plupart du temps le harcèlement se déroule :

- Après l'école, durant le retour à la maison.
- Le matin, durant le chemin pour aller à l'école.
- À l'école, durant la récréation, les déplacements ou aux toilettes.
- À l'école et plus particulièrement dans la classe.

Le cyberharcèlement, c'est :

- Faire courir des rumeurs sur quelqu'un via les réseaux sociaux (sms, emails, blog, etc.).
- Poster une photo ou une vidéo d'un de mes camarades sur les réseaux sociaux pour se moquer de lui.
- Menacer, insulter, se moquer de quelqu'un via un réseau social.
- Ouvrir un compte sur un réseau social.

Quels conseils donnerais-tu aux élèves victimes de harcèlement ?

- Il faut en parler immédiatement à un adulte de l'école.
- Il faut en parler le jour même avec ses parents.
- Il ne faut rien dire et attendre qu'un adulte réagisse.
- Il ne faut surtout rien faire pour ne pas aggraver la situation.

Quel est l'impact du harcèlement sur les élèves témoins ?

- Les témoins n'étant pas les victimes, il n'y aura aucun impact négatif pour eux.
- Les témoins ne sont pas affectés, car ils se sentent en sécurité.
- Les témoins se sentent négativement affectés, mais les conséquences restent passagères.
- Les témoins sont effectivement affectés négativement et des mesures devraient être prises pour les protéger et les soutenir.

Comment les témoins pourraient-ils réagir ?

- Se cacher les yeux et se boucher les oreilles pour ne pas être dérangé.
- S'interposer et faire cesser cette situation.
- Aller voir un adulte pour signaler les faits.
- Applaudir pour encourager le harcèlement.

FICHE 4

LE HARCÈLEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

ACTIVITÉ 1 – Visionnage du témoignage de Pierre

- De quel type d'agression Pierre est-il victime ?
- Depuis combien de temps ses problèmes durent-ils ?
- Que pouvez-vous dire sur les auteurs des faits ?
- Quelles stratégies Pierre met-il en place pour tenter d'éviter les ennuis ?
- Quelles sont les conséquences des agressions sur Pierre ?
- À quoi voyez-vous qu'il est angoissé ?
- Parle-t-il de ses problèmes à des adultes ?
- Comment expliquez-vous que lui-même tape sa sœur ?
- Quand son père lui demande pourquoi il ne dort pas, Pierre ne répond pas parce qu'il a « peur de se faire fâcher ». Comment interprétez-vous cette dernière phrase ?

ACTIVITÉ 2 – Brainstorming afin de faire émerger une définition du harcèlement

Faire une synthèse des échanges pour caractériser le phénomène selon ces trois catégories :

Répétition	Disproportion des forces	Violences

Dégager une définition générale.
Le harcèlement, c'est :

.....

.....

.....

.....

.....

FICHE 4

SUITE

ACTIVITÉ 3 – Les conséquences du harcèlement

Par petits groupes, les ambassadeurs se questionneront sur les conséquences du harcèlement et compléteront le tableau à partir de cette liste des conséquences :

absentéisme et décrochage scolaire ; indisponibilité psychique ; sentiment d'abandon ; troubles du métabolisme et du comportement ; isolement relationnel ; manque d'empathie ; rapport à la violence ; troubles anxio-dépressifs ; comportement suicidaire ; comportements violents ; troubles de la socialisation ; marginalisation ; troubles de la socialisation ; troubles psychiques.

Victime court terme	Auteur court terme

Victime moyen et long termes	Auteur moyen et long termes

FICHE 5

LE HARCÈLEMENT, POURQUOI ÇA MARCHE ?

ACTIVITÉ 1 – Visionnage « Les injures »

- Pour quelles raisons le lycéen victime de harcèlement ne parle pas et n'agit pas ?
- Pourquoi, de façon générale, les camarades de classe ne viennent pas en aide à une victime ?
- Que vous inspirent les propos suivants tenus par Alexandre, un délégué de classe : « Si la victime se replie sur elle-même, ne dit rien, si elle ne lance pas un appel aux autres, on ne peut pas l'aider. On ne va pas se mêler de quelque chose qui, finalement, ne nous regarde pas. » ?
- Voit-on des adultes intervenir dans les vidéos que vous avez visionnées ?
- Pourquoi les adultes sont peu présents dans les clips de prévention du harcèlement ?
- Est-ce que les professeurs et les autres personnels de l'établissement sont les mieux placés pour repérer une situation de harcèlement ?
- Corinne se souvient des moqueries qu'elle a subies durant toutes ses années de collège : « La classe riait aux blagues sur moi lancées par mon harceleur et je faisais semblant aussi de rire pour ne pas perdre la face. Semblant de rire, mais je souffrais tellement à l'intérieur. C'est un sentiment terrible, ces rires. Il y a des rires qui blessent, qui ridiculisent, qui démolissent et qui détruisent. » Selon vous, pourquoi Corinne se comportait-elle de la sorte ?
- Le clip s'achève par la remarque « C'est bon, ce n'est pas méchant. C'était juste pour rigoler ! » Qu'en pensez-vous ?
- Comment faire pour éviter ces moqueries collectives ?

FICHE 6

VICTIMES, HARCELEURS, TÉMOINS : UNE RELATION TRIANGULAIRE

ACTIVITÉ 1 – Questionnement à partir d’une affiche

- En observant l’affiche ci-contre réalisée par des élèves de 6^e de Brest, réfléchissez à l’expression « oppression conformiste ». Qu’est-ce que cela peut signifier selon vous ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

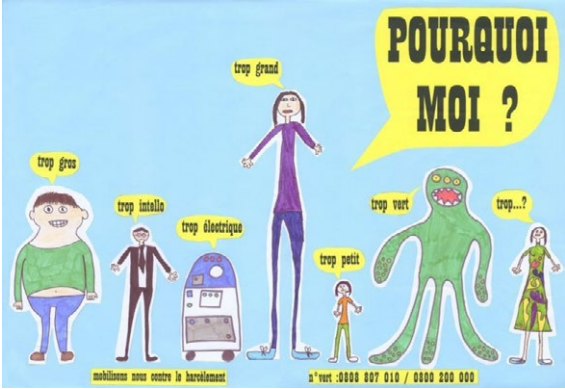
.....

.....

.....

.....

.....

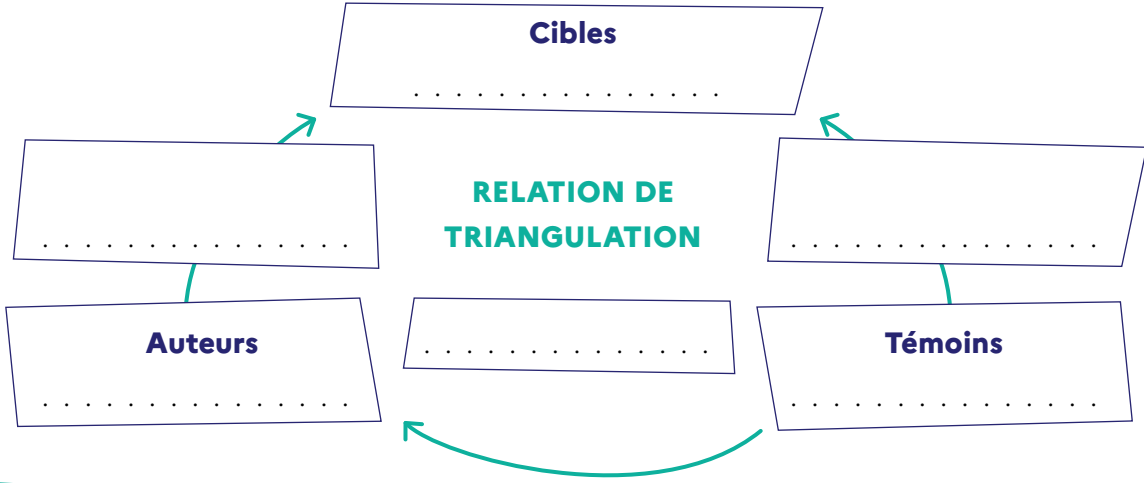


- En vous référant à votre expérience à l’école, pour quels motifs un élève est-il harcelé ?
.....
.....
- Pouvez-vous dresser le profil des auteurs des situations de harcèlement des victimes ?
.....
.....
- Pourquoi les autres élèves n’interviennent pas pour faire cesser le harcèlement ?
.....
.....

ACTIVITÉ 2 – Les acteurs du harcèlement ?

<https://www.youtube.com/watch?v=vP3Bhd8f3e4>

Complétez le triangle ci-dessous à partir des scènes de harcèlement visibles dans le film et indiquez-y l’attitude de chacun des trois groupes vis-à-vis des autres. En quoi peut-on dire que ces témoins sont indispensables au harcèlement scolaire ?

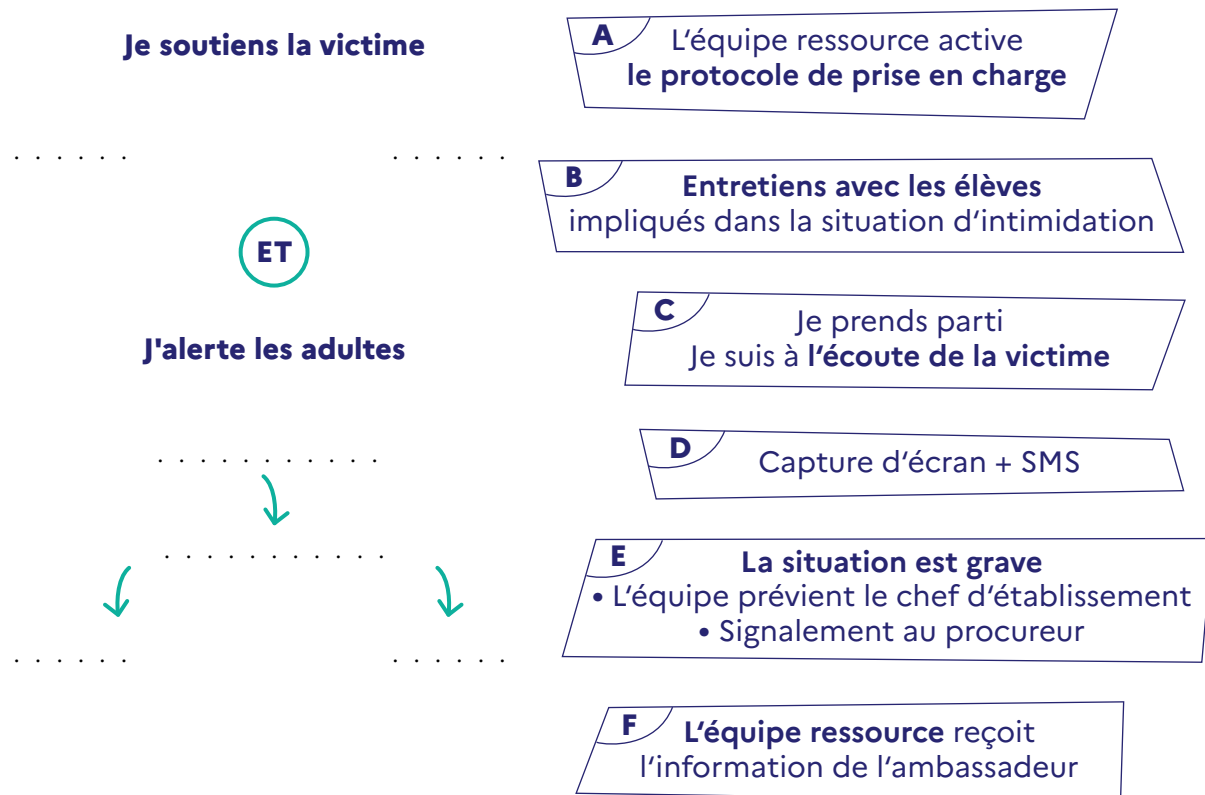


FICHE 7

AMBASSADEURS COLLÉGIENS, LES LANCEURS D'ALERTE

ACTIVITÉ 1 – Infographie à trous

- Je suis ambassadeur et témoin d'une situation de harcèlement, je fais quoi ?



ACTIVITÉ 2 – Identifier l'équipe ressource du collège en charge de l'application du protocole de prise en charge

Les membres de l'équipe ressource de mon collège :

.....

.....

.....

.....

Avec le groupe d'ambassadeurs, je fixe une rencontre pour échanger avec l'équipe ressource et mieux comprendre les missions.

Rendez-vous le :

ACTIVITÉ 3 – Les lignes de soutien

Visionnage des deux vidéos :

<https://www.youtube.com/watch?v=myod95dwqJM>

https://www.youtube.com/watch?v=EuLLqgW_3DE

FICHE 8

QUEL PROJET CONDUIRE DANS MON COLLÈGE POUR AGIR CONTRE LE HARCÈLEMENT ?

Monter un projet demande de :

- se documenter sur le sujet ;
- analyser les besoins ;
- définir une équipe projet ;
- fixer les objectifs ;
- préciser les contenus du projet action par action ;
- définir les modalités de mises en œuvre ;
- penser à l'évaluation.

Équipe projet

Nom des référents collégiens du projet :

Nom des adultes référents :

Autres personnes :

Contexte

Quels sont les besoins dans votre établissement (situations de harcèlement déjà existantes, données de la vie scolaire, de l'infirmerie, etc.) ?

.....
.....

Existe-il déjà des actions de prévention du harcèlement dans votre collège, à votre connaissance ?

.....
.....

Présentation du projet

Titre du projet (facultatif, il peut être trouvé par la suite) :

.....

Objectifs du projet :

.....

Lieu du projet (entourez) : un lycée ; votre collège ; une école

Public cible (entourez - plusieurs réponses possibles) : élèves ; enseignants ; personnels médico-sociaux ; vie scolaire ; personnels techniques ; parents

Autre public :

Concernant les élèves, lesquels (un niveau, tous les niveaux, une classe, plusieurs classes, etc.) ?

.....
.....
.....

FICHE 8

SUITE 1/2

Type de projet (entourez) : **projet ponctuel** (journée spéciale, soirée débat, etc.) ; **projet tout au long de l'année** (plusieurs actions)

Description générale du projet (séquence de sensibilisation, ateliers de lutte contre le harcèlement, stands, exposition, vidéo de sensibilisation, etc.) :

.....
.....
.....

Modalités de mise en œuvre

Temps de préparation nécessaire (réunions, préparation de support, entraînement pour une intervention, etc.) :

Sur quel temps pouvez-vous préparer votre projet (temps de la pause méridienne, heures de « permanence », hors temps scolaire) :

Comment allez-vous présenter ce projet aux adultes de l'établissement (courrier, passage en salle des professeurs, annonce lors du conseil d'administration, d'une réunion CVC, affichage, ENT, etc.) ?

.....
.....

Si vous avez choisi d'intervenir dans une école, qui peut vous aider à prendre contact ?

Comment allez-vous prendre contact ?

.....
.....

Qu'ils soient ou non acteurs du projet, comment alerter les parents de ce projet ?

.....
.....
.....

Ressources à mobiliser

Dans quels lieux peuvent se dérouler les actions ?

.....

Sur quel temps pouvez-vous réaliser votre projet (heures de « permanence », pause méridienne, pendant les cours, etc.) ?

.....

Quelles ressources existant dans le collège ou à l'extérieur (y compris ressources nationales) pouvez-vous mobiliser ?

.....

De quel matériel aurez-vous besoin (tablette, ordinateur, vidéoprojecteur, etc.) ?

.....

FICHE 8

SUITE 2/2

Comment communiquer sur le projet ?

Quels supports de communication pour ce projet (flyer, utilisation des réseaux sociaux, etc.) ?

.....

Budget

Dépenses	Recettes

Rétroplanning

Avant l'action

Actions	Calendrier	Qui s'en charge ?
Faire un courrier à l'équipe éducative	1 mois avant	
Préparer le support de présentation	3 semaines avant	

Pendant l'action

Actions	Qui s'en charge ?
Prévoir le matériel (ordinateur, vidéoprojecteur, son, connexion Internet, etc.)	

Après l'action

Actions	Qui s'en charge ?
Évaluation par les élèves de la séquence	

RESSOURCES DE FORMATION

CLIPS ET TÉMOIGNAGES VIDÉO

Ambassadeurs lycéens contre le harcèlement

<https://www.youtube.com/watch?v=AVYvLCigyhQ>

Témoignages de harcelés : à étudier comparativement

« Les claques », clip ministériel

<https://www.youtube.com/watch?v=wvnotcnHiMo>

Pierre : victime de harcèlement en 6^e, APHEEE

<https://www.youtube.com/watch?v=Qlxgmlxrexk&t=56s>

« Les injures », clip ministériel

<https://www.youtube.com/watch?v=kTJoyhprYWc>

Le harcèlement, pourquoi ça marche ?

« Stop ! », lauréat catégorie vidéo cycle 4, 2018

<https://www.youtube.com/watch?v=N5JHoDn1cPA>

Rôle des témoins

Allocution du président de la République

<https://www.youtube.com/watch?v=UrDhlZbpjss>

« Harcèlement scolaire (grave) », Nino Arial

<https://www.youtube.com/watch?v=tt21y7fHmdE>

Du harcèlement au cyberharcèlement

Témoignage de Maud dans « Allô Docteur », France 5

<https://www.youtube.com/watch?v=RrR3U2x8s98>

Conclusion

Court-métrage d'animation Pixar :

Drôles d'oiseaux sur une ligne à haute tension

https://www.youtube.com/watch?v=dKeann_nWIs

LEXIQUE

CESC : comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

CVC : conseil de la vie collégienne.

Cyberharcèlement : le cyberharcèlement est défini comme « un acte agressif, intentionnel, perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule ». Le cyberharcèlement se pratique via les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, site de partage de photographies, etc.

Délit : infraction à la loi punie d'une peine d'emprisonnement jusqu'à dix ans et/ou d'une amende.

Discrimination : une discrimination est le traitement inégal de personnes placées dans une même situation, en raison d'un critère interdit par la loi. Le principe de non-discrimination et le principe d'égalité sont donc inextricablement liés. Pour autant, toute inégalité ne constitue pas forcément une discrimination. L'article 225-1 du Code pénal énonce que : « Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme,

de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle ou identité sexuelle, de leur lieu de résidence, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. » Il existe plusieurs formes de discrimination pouvant se manifester dans : l'emploi, l'éducation, le logement, le service public et l'accès aux biens et aux services. Le harcèlement peut devenir un comportement discriminatoire lorsqu'il est lié à un critère de discrimination prohibé par la loi. Le harcèlement a pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Domination : c'est le rapport social dans lequel une personne ou un groupe est en situation d'exercer un pouvoir sur une autre personne ou groupe avec des effets d'avantages pour le premier et de désavantages pour le second.

Égalité/inégalité : au fil des années, la notion d'égalité a évolué, tant dans le domaine législatif que concret. Depuis 1789, elle est un principe démocratique qui affirme l'égale dignité de chacun. Dans les faits, l'égalité de traitement s'applique difficilement ; c'est ce que rendent visibles les différentes formes de discrimination. La discrimination est ainsi la rupture avec l'égalité de traitement.

Empathie : fait d'être en capacité de se mettre à la place de l'autre afin de comprendre ce qu'il vit ou ressent.

Harcèlement : le harcèlement est défini de la manière suivante : « Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il subit, de façon répétitive, des actes négatifs de la part d'un ou plusieurs élèves. Un comportement négatif peut se produire lorsqu'un élève ou un groupe d'élèves inflige un malaise à un autre élève, que ce soit de manière physique (frapper, pousser, frapper du pied, pincer, retenir autrui) ou verbale (menaces, railleries, taquineries et sobriquets). Les actions négatives peuvent également être manifestées sans parole ni contact physique (grimaces, gestes obscènes, ostracisme ou refus d'accéder aux souhaits d'autrui). » Cette définition élaborée par Dan Olweus suggère trois dimensions importantes permettant de distinguer le harcèlement des autres formes de comportements violents : le pouvoir, la fréquence et la nature des agressions.

Harcèlement sexiste : le harcèlement sexiste est une forme de harcèlement reposant sur le rejet de la personne victime en raison de son genre.

Harcèlement sexuel : le harcèlement sexuel se caractérise par le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui :

- portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant ;
- ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est également assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave, dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, pour soi-même ou pour un tiers.

Le harcèlement sexuel est un délit.

Le harcèlement sexuel et les faits assimilés au harcèlement sexuel sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Homophobie : peur ou haine de l'homosexualité.

HVC : heure de vie de classe.

Préjugé : attitude favorable ou défavorable, positive ou négative à l'égard d'une personne (ou groupe de personnes), d'un objet ou d'un concept en dehors d'une expérience personnelle (M. Dorai, 1988). Il peut évoluer au contact d'une personne ou d'un groupe en fonction du vécu.

Prévention : ensemble des mesures préventives contre certains risques.

Rapport au groupe : à l'adolescence, la peur d'être exclu et/ou de l'ostracisme conduit les jeunes à se conformer au groupe et à faire comme les autres, c'est-à-dire incorporer et adopter les normes. Le non-respect de la norme place l'individu « à la marge » du groupe et peut en faire une victime potentielle de harcèlement. Il ne faut cependant pas oublier que le groupe est un facteur essentiel de socialisation juvénile.

Sexisme : attitude de discrimination fondée sur le sexe.

Sexting : la pratique du *sexting* consiste à envoyer des photos/vidéos intimes, généralement via des textos, une application de messagerie ou un réseau social. Lorsqu'un tiers, qu'il soit le destinataire de ces photos/vidéos ou non, diffuse ces images sans le consentement de la personne présente sur ces images, on parle de *sexting* secondaire, de *sexting* non consenti ou de *revenge porn*.

Stéréotypes : c'est « un ensemble de croyances partagées à propos de caractéristiques personnelles, généralement des traits de personnalité, mais aussi des comportements propres à un groupe de personnes. » (Leyens, Yzerbyt, & Schadron, 1996) C'est ce répertoire virtuel d'attentes sociales (relayé par la famille, l'école, les médias, etc.) qui est appelé stéréotypes. Il s'agit d'une vision réductrice relativement pérenne dans le temps et largement partagée. Les stéréotypes sont des croyances collectives, des images qui nous font voir le monde social non pas tel qu'il est mais tel que nous croyons qu'il est, et/ou tel que nous voudrions qu'il soit. Les stéréotypes peuvent exprimer les préjugés, les rationaliser, les justifier. Il arrive aussi que les stéréotypes engendrent les préjugés, entrent dans la constitution d'une attitude d'exclusion ou d'acceptation de l'autre.

Stigmatisation : le stigmate est une marque péjorative attribuée à une personne ou un groupe de personnes. C'est un processus de dévalorisation qui catégorise des personnes ou des groupes minoritaires, différents ou défavorisés.

Violences physiques : emploi de la force ou de la brutalité sur quelqu'un.

Violences verbales : injures, injonctions visant à humilier ou à rabaisser quelqu'un.



NON AU HARCÈLEMENT

www.nonauharcèlement.education.gouv.fr